



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### programmes

Question écrite n° 8483

#### Texte de la question

M. Jean-Luc Drapeau interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des professeurs de sciences économiques et sociales. Dès cette année scolaire, des allègements des programmes d'histoire et de géographie pour les classes de première seront mis en place. À ce titre, un groupe d'experts est chargé de rédiger ces nouveaux programmes pour la rentrée prochaine. La communauté éducative se félicite de ces annonces. Cependant, il semble urgent de prendre des mesures identiques, notamment en sciences économiques et sociales pour les élèves de terminale ES. En effet, la réforme du contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales a été imposée dans l'urgence par le Gouvernement précédent sans réelle concertation. Le programme pour la terminale a été publié malgré l'avis négatif du Conseil supérieur de l'éducation. Les professeurs sont inquiets, constatant l'impossibilité de finir le programme dans de bonnes conditions pour l'apprentissage des élèves. Aussi, il lui demande ce qu'il compte faire pour que les SES puissent bénéficier des changements indispensables dans l'intérêt des élèves.

#### Texte de la réponse

Les nouveaux programmes des classes de première et terminale de la série sciences économiques et sociales ont été publiés respectivement aux bulletins officiels du 30 septembre 2010 et du 13 octobre 2011. Mis en application lors des rentrées 2011 et 2012, ces programmes soulèvent de la part de certains enseignants des questions qui méritent le temps de la réflexion et de l'analyse. C'est pourquoi un groupe d'experts a été constitué afin d'étudier l'opportunité de procéder à certains allègements pour la rentrée 2013. Ce groupe de travail, dont la composition relève de la responsabilité de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), en lien avec l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN), devra formuler des propositions dans un délai qui permette et la consultation de l'ensemble des acteurs et l'indispensable formation de tous les enseignants. Dès la rentrée de septembre 2013, les professeurs pourront ainsi former leurs élèves et les préparer sereinement aux épreuves du baccalauréat en ayant eu la possibilité de construire leur progression sur une base stabilisée. S'agissant de la refonte générale du programme de SES, le ministère de l'éducation nationale souhaite que le futur conseil supérieur des programmes qui, de par la prochaine loi de refondation de l'école, aura pour mission de faire toutes les propositions en ce domaine, soit saisi dès son installation. Cette instance consultative offrira toutes les garanties d'impartialité, de rigueur scientifique et pédagogique et de transparence nécessaires à l'élaboration de ce nouveau programme. C'est dans ce cadre que l'ensemble des propositions sera alors étudié avec la vigilance nécessaire. Ainsi, il n'est prévu ni de réécriture intégrale du programme ni de modifications des épreuves du baccalauréat dans l'immédiat.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Drapeau](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8483

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6053

Réponse publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1337